



Garde enfant , refus

Par Dominique 84

Je déménage et ma fille de 13ans ne veut plus me voir. Dois je accepté sa décision ou me conformer au jugement (un weekend sur deux et moitié vacances scolaires)

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Les enfants n'ont pas la possibilité de décider avant leur majorité. Le jugement s'applique jusqu'à nouvelle décision du JAF.

Si la distance après votre déménagement ne permet pas de faire le trajet du weekend sans trop de fatigue, il faut demander au JAF une modification comme par exemple plus de temps pendant les vacances à la place des weekends.

Notez bien qu'en vous éloignant, les trajets pour le DVH sont à votre entière charge.

Mais en attendant, si l'autre parent ne vous permet pas d'emmener l'enfant selon votre DVH, vous pouvez porter plainte contre celui-ci pour non représentation d'enfant.